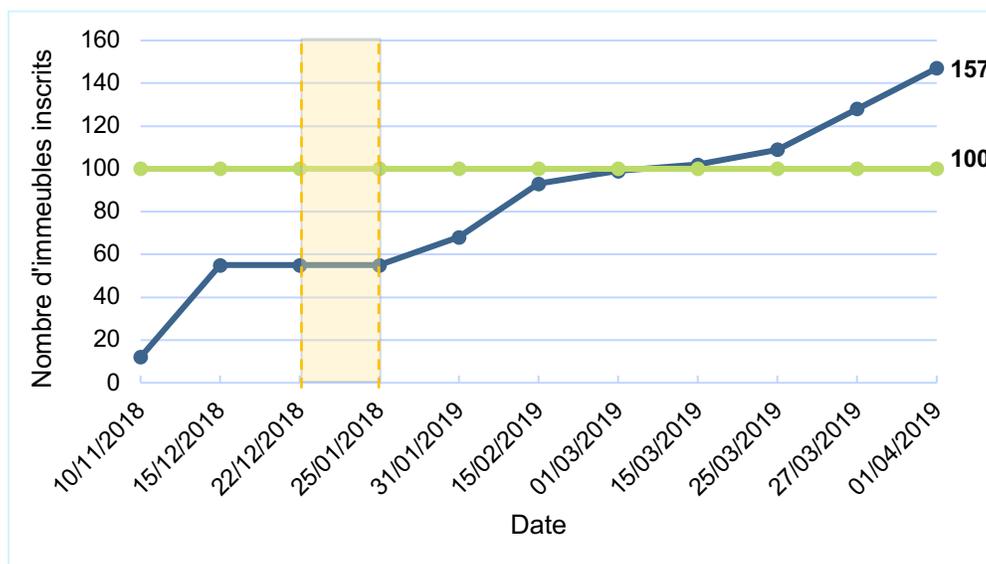




## Défi énergie en immobilier – Faits saillants

Des objectifs qui vont au-delà des attentes après un an de lancement

### LE NOMBRE DE BÂTIMENTS INSCRITS

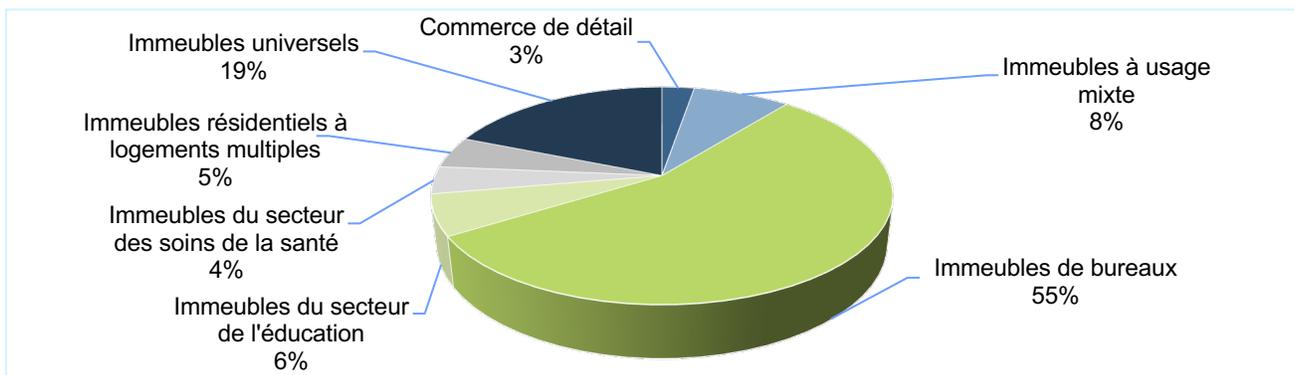


Un objectif de 100 immeubles était visé pour la première année.

La cible a été dépassée de près de 50 %, pour atteindre 157 immeubles inscrits à l'issue de la première année de lancement du DÉI<sup>1</sup>, appartenant à 39 organisations issues des secteurs public et privé.

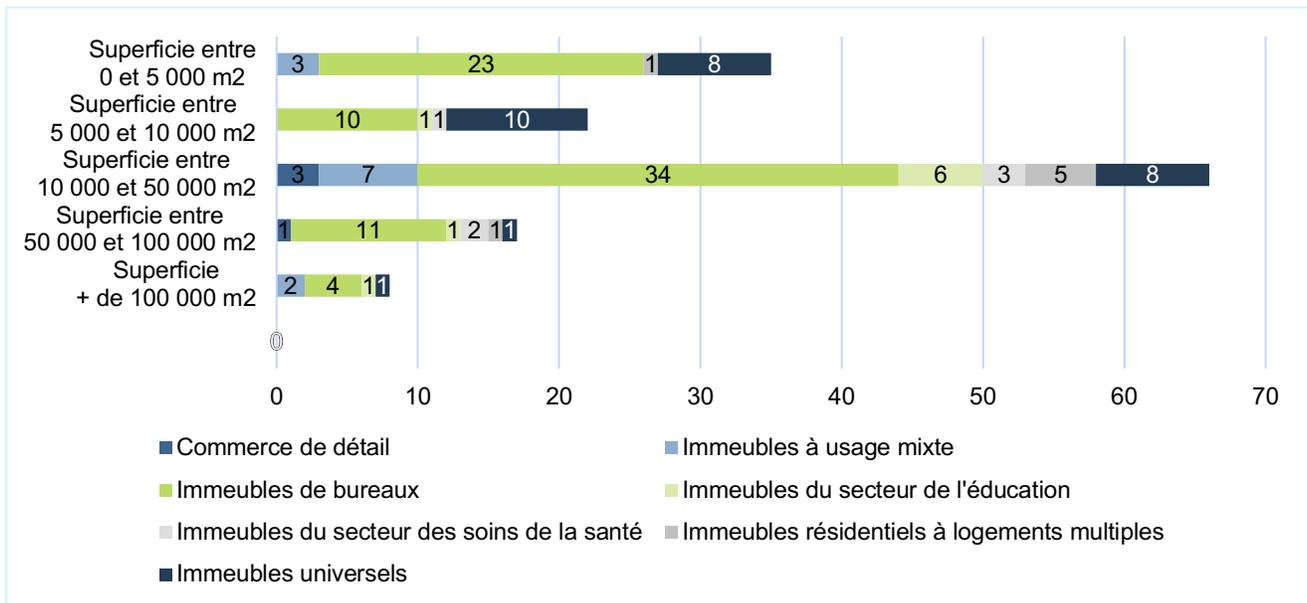
### DES IMMEUBLES AU POTENTIEL DIVERSIFIÉ

Le DÉI vise à embarquer des bâtiments de petite, moyenne et grande taille, et ce dans plusieurs catégories.



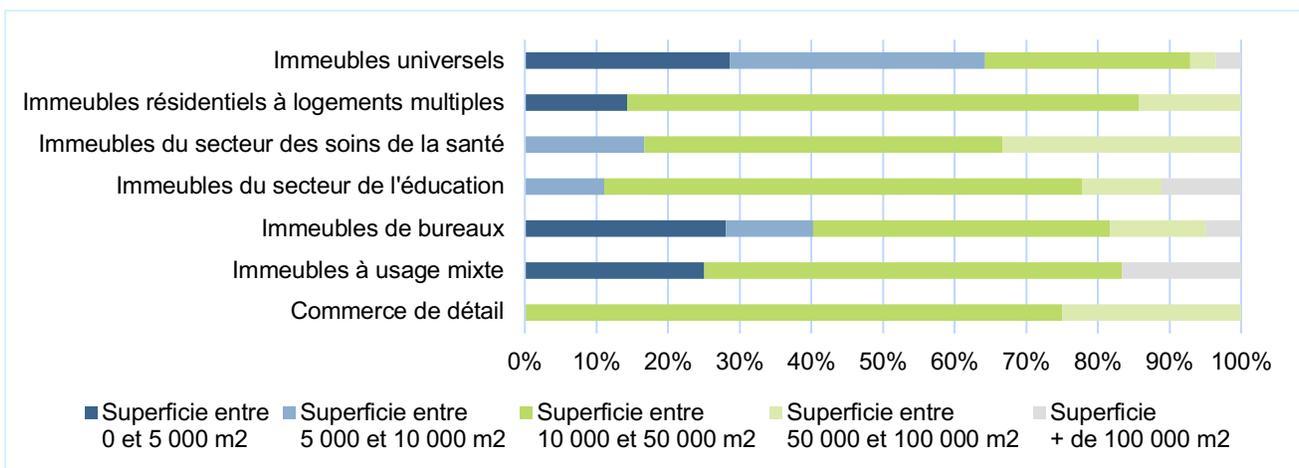
Sept catégories de bâtiments sont représentées, dont la moitié des bâtiments inscrits sont des immeubles à bureaux.  
 60 % d'entre eux sont des bâtiments du secteur privé, tandis que les bâtiments du secteur municipal, institutionnel et public représentent respectivement 15, 13 et 12 % des bâtiments inscrits.

Les bâtiments inscrits présentent également une répartition relativement large quant à leur superficie :



Près de la moitié des immeubles inscrits ont une superficie comprise entre 10 000 et 50 000 m<sup>2</sup>. Un quart des immeubles ont une superficie inférieure à 5 000 m<sup>2</sup>.

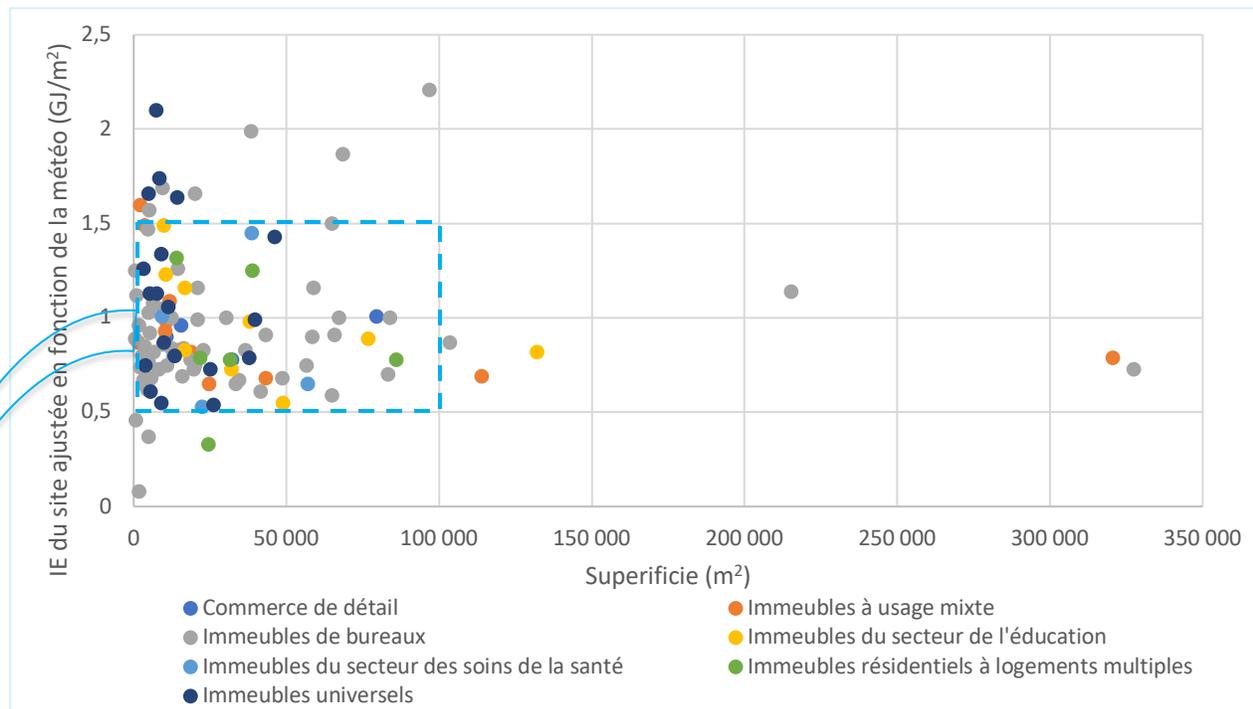
La superficie totale des bâtiments inscrits représente près de 4,85 Mm<sup>2</sup>, soit l'équivalent de 3,4 % de la superficie totale des immeubles du secteur commercial et institutionnel au Québec.



Les superficies des bâtiments inscrits sont relativement variables, quelque-soit la catégorie de bâtiments considérée, et plus particulièrement pour les immeubles de bureaux. Seule la catégorie des commerces de détail présente exclusivement des immeubles de taille significative (> 10 000 m<sup>2</sup>) pour cette 1<sup>ère</sup> année du DÉI.

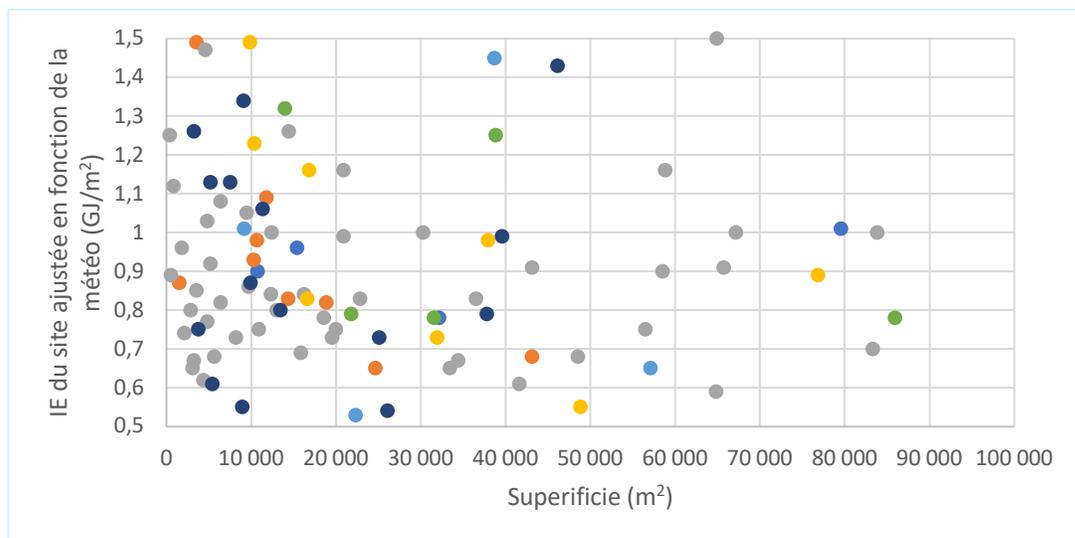
## UN PARC DE BÂTIMENTS PERFORMANT SUR LE PLAN ÉNERGÉTIQUE...ET QUI PEUT ENCORE ALLER PLUS LOIN !

L'intensité énergétique des bâtiments inscrits pour la première année du DÉI s'étend de 0,1 à 2,2 GJ/m<sup>2</sup>.



L'intensité énergétique moyenne pour l'ensemble du parc des bâtiments inscrits s'élève à 0,98 GJ/m<sup>2</sup>, et est similaire à la référence pour le Québec, soit 0,99 GJ/m<sup>2</sup>.

Pour 80 % des immeubles inscrits au DÉI, l'intensité énergétique est comprise entre 0,5 et 1,5 GJ/m<sup>2</sup>.



## ET QUEL BILAN POUR LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) ?

Les émissions de GES s'élèvent au global à 56 700 tonnes, soit 1,3 % des émissions totales combinées du secteur commercial et institutionnel. Cela équivaut aux émissions annuelles de 13 000 autos.